



...le rapport d'information n° 514 (2024-2025)

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE OUTRE-MER : PANSEMENTS OU VRAIS REMÈDES ?

Face aux crises récurrentes qui frappent les outre-mer, et plus récemment la Martinique en septembre 2024, la délégation sénatoriale a initié une étude sur la vie chère, portée par la volonté de proposer des solutions à la fois immédiates et durables.

Si de nombreux rapports et études ont déjà analysé les causes de la vie chère et suggéré des solutions, elle a décidé de focaliser ses travaux sur trois domaines clés : les produits du quotidien, les dépenses automobiles et le fret maritime et aérien.

Pour sortir de ces crises à répétition, elle présente 24 recommandations dont 12 principales, pour nourrir la réflexion et contribuer au projet de loi annoncé par le Gouvernement. Celles-ci peuvent s'appliquer différemment en fonction des statuts particuliers des territoires.

1. UNE RÉALITÉ INCONTESTABLE QUI ÉCHAPPE AUX EXPLICATIONS UNIVOQUES

A. L'ACUITÉ DE LA VIE CHÈRE NE SOUFFRE PAS DE CONTESTATION

L'**alimentaire** et l'**automobile** constituent des dépenses essentielles pour les ménages, mais l'**écart de prix par rapport à l'Hexagone est considérable**.



Alimentation

Dans les DROM, les écarts varient entre :

30 % et 41 % en moyenne

70 % pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Dans le Pacifique, les prix sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie (78 %), tandis que la Polynésie française connaît des prix supérieurs à ceux dans les Antilles (45 %).



Automobile

Sur les **véhicules neufs**, l'écart serait de :

10 % à 15 % en moyenne

Sur les **pièces détachées** l'écart serait de :

20 % à 25 % en moyenne

Allant jusqu'à **X 4** sur certaines pièces. Ces écarts seraient encore plus importants pour la Polynésie française.

Exemples d'écart de prix en Martinique (source : Capture d'écran appli Kiprix, le 28 mars 2025)

U Huile de tournesol
Bouteille
Epicerie salée

🇫🇷 1,99 € 🇨🇲 3,45 €
+ 73,37%

Riz long parfumé PRIX MINI
Epicerie salée

🇫🇷 1,74 € 🇨🇲 3,14 €
+ 80,46%

Papier toilette Mimosa Rose - Ultra doux - x12
Papiers, accessoires ménagers

🇫🇷 2,99 € 🇨🇲 5,98 €
+ 100,00%

Couplés à des **revenus plus faibles**, les surcoûts créent une double peine.



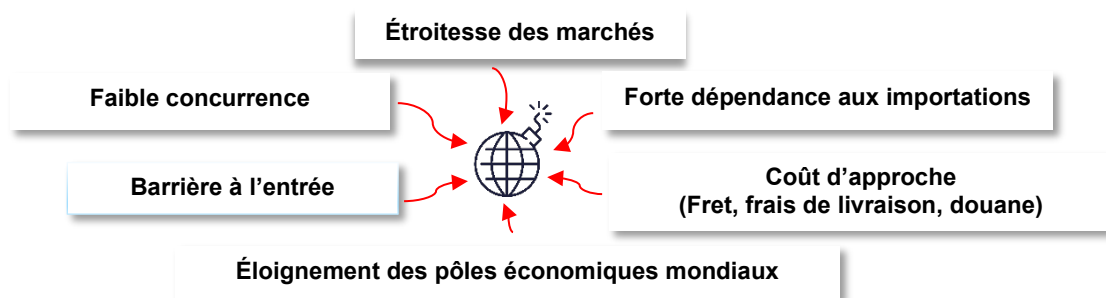
Les 5 DOM, représentent **3 %** de la population française, concentrent **24 %** des personnes en **grande pauvreté**.

À **La Réunion**, le **taux de pauvreté**, en 2021, était de :

36,1 % contre **14,5 %** en Hexagone.

B. DES CAUSES MULTIPLES : CHERCHER LE COUPABLE ?


Les **causes** de la vie chère en outre-mer sont **multiples** :



Un exemple de surcoût : dans le secteur de l'automobile, les entreprises **surstockent** pour garantir la qualité et la rapidité du service, engendrant des **coûts supplémentaires** (immobilisation de capitaux, locaux, risque de perte, assurance).

Une autre cause est particulièrement évoquée : **l'octroi de mer**. Taxe locale spécifique des DOM, souvent accusée d'augmenter les prix, elle représenterait **5 %** du **prix final** en moyenne. Mais avec des écarts significatifs sur certains produits.



 **Des écueils à éviter** : chercher un coupable unique, courir après le mirage hexagonal - l'Hexagone est un point de référence trop simpliste et trompeur, les outre-mer doivent privilégier leur ancrage régional -, alourdir la dépense publique, négliger la faiblesse des revenus ou encore suradministrer.

2. PAS DE SOLUTIONS MIRACLES, MAIS UN PLAN D'ACTION GLOBAL ET STRUCTUREL : 12 PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A. RÉTABLIR LA CONFIANCE : POUR UNE JUSTE TRANSPARENCE



Première priorité : améliorer encore la connaissance du fonctionnement des marchés dans plusieurs secteurs économiques, en particulier l'agroalimentaire et la distribution automobile. L'objectif est d'apporter les réponses les plus justes, le cas échéant en déclenchant des contrôles et des sanctions, mais aussi de lever le climat de suspicion qui s'est installé dans certains territoires.

- ➔ Dissuader la non-publication des comptes des entreprises en permettant la saisine du tribunal de commerce en référé par le préfet ou le président de l'OPMR avec astreinte dissuasive (**recommandation n° 1***).
- ➔ Doter les OPMR d'un budget consolidé « à leur main » et accroître les capacités de saisine et d'alerte de son président, notamment pour obtenir la publication des comptes des entreprises ou saisir l'Autorité de la concurrence (**recommandation n° 2***).
- ➔ Obtenir de l'Autorité de la concurrence la réalisation d'une étude sur la concurrence outre-mer tous les 5 ans au maximum et la compléter par des études spécifiques par territoire (**recommandation n° 4**).

¹ * signale les recommandations également applicables aux collectivités du Pacifique

Une meilleure coordination des acteurs est aussi nécessaire. Cela passe par plus d'échanges d'information. À cet égard, la définition d'un **cadre législatif** autorisant le partage d'informations couvertes par le secret fiscal et le secret des affaires entre les administrations de l'État et les régions est indispensable. Enfin, le **modèle de gouvernance** qui s'est traduit par l'adoption du protocole du 16 octobre 2024 en Martinique est à pérenniser et à étendre à d'autres territoires.

B. ATTÉNUER L'IMPACT DE L'ÉLOIGNEMENT



L'éloignement est une réalité objective qui ne peut être effacée. C'est l'une des principales contraintes auxquelles toutes les « petites économies insulaires » sont confrontées. Indépassable, elle peut être atténuée par diverses stratégies.

- Engager un plan de modernisation des infrastructures portuaires, aéroportuaires et douanières dans les outre-mer pour renforcer leur compétitivité et leur positionnement de hub régional (**recommandations n° 8 et 9***).
- Découpler l'aide au fret « nationale » de l'aide au fret « européenne » pour faire de l'aide au fret « nationale » une aide « anti-vie chère » ciblée sur les produits de première nécessité. Étendre le bénéfice de cette aide aux collectivités du Pacifique au titre de la continuité territoriale (**recommandation n° 10***).

Un travail de « *sourcing* » est aussi nécessaire. En s'approvisionnant dans l'espace régional proche, des circuits régionaux peuvent se substituer aux importations transocéaniques. Le verrou des normes et des transports bloque encore trop souvent cette ouverture (*infra*).

C. OPTIMISER LES TAXES À LA CONSOMMATION



Le protocole signé en Martinique a montré une première voie de baisse coordonnée de la TVA et de l'octroi de mer sur des produits de grande consommation, en cohérence avec la stratégie des Boucliers Qualité Prix (BQP).

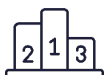
Sans renoncer à des taxes indispensables au financement des services publics, à l'autonomie financière des collectivités ultramarines et à la protection des productions locales, des marges de progrès importantes existent pour réduire leurs effets pervers.

- Atténuer l'impact de l'octroi de mer sur la vie chère en le rendant déductible sur les biens importés sans équivalent local, en réduisant le nombre de taux différents et en abaissant fortement les taux sur les produits de première nécessité (**recommandation n° 11**).
- Écarter les DROM de l'application de la réforme des certificats d'économies d'énergies et obtenir la révision de la directive sur la « taxe carbone européenne », afin d'en exclure le secteur du transport routier dans les RUP (**recommandation n° 12**).



La recommandation n° 12 doit éviter que le prix des carburants outre-mer bondisse de 20 centimes dans les prochaines années sous l'effet d'un « *mur de taxes* ».

D. GARANTIR LA CONCURRENCE



Au cours des quinze dernières années, le Parlement a doté les outre-mer d'un arsenal législatif exorbitant en matière de droit de la concurrence.

À l'exception du BQP et de l'interdiction des contrats d'exclusivité, il a été peu utilisé. La priorité est donc à sa mise en œuvre effective. Un engagement plus fort et adapté de l'Autorité de la concurrence est nécessaire. Quelques améliorations sont encore possibles pour accentuer la pression concurrentielle, notamment la réforme des conditions générales de vente et le développement du commerce en ligne.

- Compléter le collège de l'Autorité de la concurrence par 6 membres délibérant sur les questions relatives aux outre-mer – dont le cas échéant les présidents des autorités de la concurrence de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française - et créer un service d'instruction spécialisé pour les outre-mer (**recommandation n° 13***).

- Interdire l'exclusion des outre-mer du champ d'application territorial des conditions générales de vente des contrats entre centrales d'achat hexagonales et fournisseurs et étudier l'extension de cette disposition à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie (**recommandation n° 15***).
- Développer le commerce en ligne en obligeant les opérateurs livrant en France hexagonale à accepter les livraisons vers les territoires ultramarins et simplifier les procédures douanières pour les acteurs de e-commerce implantés outre-mer (**recommandation n° 18**).

En matière d'aménagement commercial, un moratoire de 3 ans sur la création d'hypermarchés marquerait une inflexion et laisserait du temps à l'Autorité de la concurrence pour approfondir ses contrôles et aux territoires pour définir le modèle de distribution commerciale souhaité.

Un dernier point important est celui du prix des carburants, entièrement réglementé, qui pourrait encore bénéficier d'ajustements : réduction de la rémunération garantie de la SARA et de la SRPP, incitation à la maîtrise des coûts, préparation de l'après-raffinage en Martinique.








E. TRANSFORMER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CRÉER DE LA RICHESSE



L'enjeu du développement économique des territoires ultramarins excède très largement le champ du présent rapport. Pourtant, la réponse à la vie chère réside principalement dans la capacité à imaginer un nouveau modèle économique créateur de richesse et de pouvoir d'achat pour tous les Ultramarins. L'intégration économique régionale, le développement de la production locale et le soutien aux revenus sont trois axes à privilégier pour sortir par le haut de la tragédie de la vie chère.

- Au niveau européen, faire adopter un « paquet RUP » législatif pour lever les obstacles normatifs à leur insertion régionale, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire (**recommandation n° 21**).
- Revaloriser le montant de la prime d'activité dans les outre-mer pour prendre en compte le différentiel de coût de la vie (**recommandation n° 24**).

Pour réussir ce virage, un pilotage associant les exécutifs régionaux et l'État est indispensable pour réorienter les outils fiscaux, normatifs et budgétaires autour de filières prioritaires.

 Délégation aux OUTRE-MER 		
 Viviane ARTIGALAS (SER) Sénatrice des Hautes-Pyrénées Rapporteure	 Jocelyne GUIDEZ (UC) Sénatrice de l'Essonne Rapporteure	 Micheline JACQUES (LR) Sénateur de Saint-Barthélemy Président Rapporteur
 Évelyne PERROT (UC) Sénatrice de l'Aube Rapporteure	 Teva ROHFRITSCH (RDPI) Sénateur de la Polynésie française Rapporteur	 Dominique THÉOPHILE (RDPI) Sénateur de la Guadeloupe Rapporteur
<p>Vous pouvez consulter le dossier de l'étude : https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-senatoriale-aux-outre-mer/lutte-contre-la-vie-chere-dans-les-outre-mer.html</p>		